

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1872

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Pierre-Bénite

Objet : Programme certificats d'économie d'énergie (CEE) action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique 2 (ACTEE 2) - Appel à projets pour le sous-programme Eff'ACTE visant l'effacement électrique dans les collectivités - Demande de subvention auprès de la FNCCR pour l'étude du potentiel d'effacement électrique de la station d'épuration de Pierre-Bénite - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la FNCCR

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1872**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Pierre-Bénite

Objet : Programme certificats d'économie d'énergie (CEE) action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique 2 (ACTEE 2) - Appel à projets pour le sous-programme Eff'ACTE visant l'effacement électrique dans les collectivités - Demande de subvention auprès de la FNCCR pour l'étude du potentiel d'effacement électrique de la station d'épuration de Pierre-Bénite - Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la FNCCR

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Ce rapport a pour objet de proposer au Conseil métropolitain d'approuver la participation de la Métropole au sous-programme Eff'ACTE du programme CEE ACTEE porté par la Fédération nationale des collectivités compétentes (FNCCR).

Ce sous-programme a pour objectif d'accompagner les collectivités dans une démarche d'étude du potentiel d'effacement électrique de leurs bâtiments lors des périodes hivernales de tension sur le réseau de distribution, jusqu'à la potentielle valorisation économique des capacités d'effacement approuvées par les distributeurs. Il permet aux collectivités lauréates de bénéficier d'une aide plafonnée à 100 000 € pour la réalisation de l'étude.

La Métropole a répondu à l'appel à projets lancé le 13 décembre 2022 par la FNCCR et est lauréate pour étudier la station d'épuration de Pierre-Bénite exploitée en régie par les services de la direction du cycle de l'eau. Ce site, important consommateur d'électricité, représente à lui seul l'équivalent de la moitié de la consommation de l'ensemble des 79 collèges.

I - Contexte

L'hiver 2022-2023 a rappelé que le système national de fourniture d'énergie peut atteindre ses limites et être contraint de procéder à des opérations de délestage. La Métropole n'est pas épargnée par ce risque, y compris pour ses opérateurs de services essentiels dont fait partie l'assainissement.

Par anticipation de futures périodes de tension au cours des hivers à venir, la Métropole a répondu à l'appel à projets Eff'ACTE invitant les collectivités à étudier leur possibilité d'effacement électrique ponctuel. L'effacement électrique, lorsqu'il est possible pour la collectivité et opportun pour les opérateurs distributeurs d'énergie, a la double vertu de réduire la tension exercée sur les réseaux de distribution en période de pointe hivernale et de contribuer indirectement à une réduction de gaz à effet de serre, le complément de production d'électricité dans ces périodes étant assuré par des usines à énergie fossile.

Le sujet n'est pas nouveau pour la direction du cycle de l'eau, un tel dispositif d'effacement a déjà été étudié pour la station de traitement d'eau potable de Croix-Luizet et a abouti favorablement à un contrat de valorisation de l'effacement auprès des fournisseurs.

L'assainissement n'a, pour sa part, pas encore été étudié, ses besoins énergétiques étant réputés assujettis à l'arrivée en continu des flux à traiter et pilotés pour la performance épuratoire.

La direction du cycle de l'eau mène cependant un vaste champ d'études et d'actions visant à s'inscrire dans la transition environnementale et énergétique. Parmi celles-ci compte la mise en place d'une trajectoire de sobriété énergétique pour ses installations opérationnelles. Elle souhaite lui associer l'étude du potentiel d'effacement électrique, cette dernière procédant d'un nécessaire engagement citoyen et participant, par ailleurs, à l'approfondissement de la connaissance du fonctionnement énergétique des installations.

II - Programme CEE ACTEE 2 et son sous-programme Eff'ACTE

Eff'ACTE est un sous-programme du programme CEE ACTEE 2 référencé PRO-INNO-52, porté par la FNCCR et EDF en qualité de porteur associé et financeur obligé dans le cadre des certificats d'économie d'énergie. Doté de 100 000 000 €, ACTEE 2 vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, et prévoit une économie de 20 TWh cumulé-actualisé en décembre 2023.

Pour rappel, dans le cadre de ce partenariat, la Métropole en groupement avec d'autres collectivités (le SIGERLy, la Ville de Lyon et la Ville de Neuville-sur-Saône) a répondu à l'appel à projets SEQUOIA 3 et a été désignée lauréate par la FNCCR au côté de 50 autres lauréats à l'échelle nationale. Dans le cadre de cet appel à projets SEQUOIA 3, la Métropole a été autorisée, par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1771 du 17 octobre 2022, à solliciter auprès de la FNCCR une subvention d'un montant de 666 195 € HT.

III - Principaux éléments de la convention

La FNCCR, en tant que porteur du programme CEE ACTEE 2, s'engage notamment sur :

- l'appel de fonds vers les co-financeurs du programme et la réception des fonds (les engagements avec les co-financeurs pour le financement du programme étant prévus au sein d'une convention multipartite à laquelle la Métropole n'est pas signataire),
- l'établissement des attestations de versement de fonds comportant les informations indispensables pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie,
- le pilotage de la partie communication du programme, notamment par la mise en réseau des lauréats du sous-programme Eff'ACTE,
- un accompagnement de la Métropole, en tant que lauréate dans sa démarche d'études, notamment sur le volet méthodologie,
- le cas échéant, un accompagnement de la Métropole, en tant que lauréate, dans sa démarche de contractualisation pour la valorisation de leur potentiel d'effacement.

Pour sa part, la Métropole s'engage à mener notamment les actions suivantes :

- l'étude en ressources propres et l'expérimentation des potentiels d'effacement avec le recours d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, garante des études menées. L'étude portera, notamment, sur la capacité de la station à reporter momentanément dans le temps la charge de traitement de la pollution des eaux usées et sur sa capacité à fonctionner momentanément en mode réduit pour son process de traitement des boues,
- la mise en place dans différentes unités fonctionnelles du processus de traitement des dispositifs complémentaires permanents ou temporaires pour le comptage en temps réel, la transcription des données de consommation et l'objectivation des potentiels d'effacement,
- la réalisation d'une prestation d'audit externe.

Ces engagements sont repris au sein d'une convention qui prendra fin au 31 décembre 2023.

IV - Financement

Le budget prévisionnel s'établit à 71 000 € pour les actions mises en œuvre entre le 17 avril 2023, date de validation de la candidature, et le 31 décembre 2023, date de fin de convention. La demande de subvention sollicitée est de 31 000 €.

Récapitulatif	Montant total du projet (en €)	Aide totale sollicitée (en €)
lot 1 : ressources humaines	36 000	18 000
lot 2 : outils de mesure et suivi de consommation énergétique	29 000	10 000
lot 3 : étude du potentiel d'effacement/audit	6 000	3 000
TOTAL	71 000	31 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - solliciter auprès de la FNCCR une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 000 € dans le cadre de l'appel à projets pour le projet CEE ACTEE et son sous-programme Eff'ACTE stimuler l'effacement électrique dans les collectivités,

b) - signer la convention de partenariat et de versement de subvention entre la Métropole et la FNCCR et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2° - La recette en résultant, soit 31 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2023 - chapitre 74 - opération n° 2P19O2178.

3° - La dépense correspondante, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2023 - chapitre 011 - opération n° 2P19O2178.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309625A-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
--